



28230
DROUE-sur-DROUETTE

INFORMATION



ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre lieu de domicile ou de résidence.

ATTENTION : Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de votre lieu de domicile ou de résidence et afin de pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, vous devez vous inscrire :

A LA MAIRIE : **avant le samedi 30 mars 2019 à midi.**

OU

EN LIGNE : **avant le 31 mars 2019 minuit sur le site www.service-public.fr.**

Vous recevrez ensuite votre carte d'électeur, sur laquelle figurera l'adresse de votre bureau de vote.

QUAND S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Vous êtes automatiquement inscrit à 18 ans si vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans.

Vous êtes également automatiquement inscrit si vous avez obtenu la nationalité française à partir du 1er janvier 2019.

Si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire à la mairie de votre domicile ou en ligne sur le site www.service-public.fr (nouvelle fenêtre).

Sinon, vous pouvez vous inscrire sur les listes tout au long de l'année à la Mairie de votre domicile ou en ligne sur le site www.service-public.fr (nouvelle fenêtre).

La Municipalité.